

Règlement de la course :

Article 1 : Nature de l'épreuve

La course enfant aura lieu le **Samedi 3 Septembre 2022** à Giroussens (81) à **16h45**.

Le parcours a une longueur différente en fonction des années de naissances des participants

Enfant – 9 ans : 0.800 km

Enfant + 9 ans : 1.600 km

Le parcours peut comporter une course en circuit fermé, des passages d'obstacles, une course en pleine nature.

La course ne sera pas chronométrée.

Article 2 : Condition physique

L'enfant doit être en bonne condition physique.

Article 3 : Signalisation

Le parcours sera fléché par des rubalises et panonceaux.

Article 4 : Dossard

La participation à la course est soumise au port d'un dossard qui sera à retirer le jour de la course au stand inscription.

Article 5 : Assurance

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile. Toutefois il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

Article 6 : Droit à l'image

Le présent règlement autorise le droit à l'image de l'enfant (prise de photos le jour de la course et diffusion).

Article 7 : Prix

La participation au Trail est de 2€ et implique l'adhésion au présent règlement.

Les inscriptions peuvent se faire par mail (giroutrail@orange.fr) en renvoyant l'autorisation parentale et se feront le jour de la course.

Article 8 : Protocole Coronavirus

Vous devez respecter les règles de distanciation physique jusqu'au départ.

Durant la course et dès la ligne d'arrivée passée, tout mettre en œuvre pour éviter de se toucher le visage (bouche et nez).

Ne pas cracher au sol, ni se moucher avec les doigts.

Après avoir passé la ligne d'arrivée, respecter la distance d'au moins 2m avec ses adversaires pour récupérer. Il ne faut pas s'allonger ou s'asseoir dans la zone d'arrivée.

Puis remettre le masque.